L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 72, RUE DES CARONDELET.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 20 AVRIL 1869.

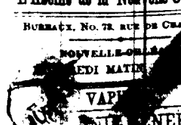

VAPEURS
LIGNE GÉNÉRALE
DES
STEAMERS
DE LA
MALLE FRANÇAISE.

SEULS STEAMERS FRANÇAIS ENTRE LA FRANCE ET LA LOUISIANE.

Service régulier entre le port de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans, et le Havre, touchant à Key-West.

Les bons, vastes et nouveaux bâtiments [illegible] partiront régulièrement comme suit, savoir:

CANTON, capt. Rose, des Samedi 3 avril.
VILLE D'ORLÉANS, capt. Rubichat, samedi 10 avril.
LAFAYETTE, capt. Lacaze, le Samedi 20 avril
PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 24 mai.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin)
Première cabine, $90. Seconde cabine, $60.
Pour le reste du passage, s'adresser à bord ou à
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $90. Seconde cabine, $60.

POUR PARIS:
Prendre le billet de chemin de fer délivré à bord.

Première cabine, $145. | Seconde cabine $90.
Les passagers seront munis d'un passeport visé par le Consul français.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, le passage pour Paris, par Cherbourg, en [illegible] et le transport de bagages, au lieu d'arrivée du télégraphier à [illegible].

L. GRAND & Cie,
agents, rue Carondelet, 18.

BRÊME,

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service régulier entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, par l'entrée du HAVRE et HAMPTON et la HAVANE.

Les beaux navires-à vapeur, à hélice, du Lloyd de l'Allemagne du Nord, partiront comme il est ci-après:

DE BRÊME.		Nile-Or.
DENMARK, capt. Weeke		1er déc
WERRA, capt. [illegible]	16 fév	16 déc
HERMANN, Kahlen	24 nov	23 déc
HERMANN, capt. Lose	6 déc	15 jan 70
HERMANN, nouveau, capt. [illegible]	23 déc	16 jan 70
[illegible]	12 jan 70	16 fév 70
[illegible]	2 fév 70	9 mars 70
[illegible]	2 mars 70	5 avr 70
[illegible]	12 avr 70	10 mai 70

Les navires toucheront, [illegible] au Havre et à la Havane, et prendront d'ici, à la Havane, et [illegible] et débarqueront à Brême.

Pour tous renseignements sur le fret pour Rotterdam, Amsterdam, Hambourg et St-Pétersbourg.

Prix du Passage:

De la Nouvelle-Orléans au Havre [illegible] $130 en or.
Du Havre à la Nouvelle-Orléans [illegible] $130 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane [illegible] $60 en or.
De la Havane à la Nouvelle-Orléans [illegible] $60 en or.
Pour le passage de Hambourg ou de Rotterdam à la Nouvelle-Orléans et à la Havane s'adresser à
[illegible] Nouvelle-Orléans.
Pour le passage de Hambourg à la Nouvelle-Orléans $2.10 en or.
Pour le passage par lokomotive, s'adresser à
[illegible] Saint-Pétersbourg, Riga et d'autres [illegible].
Pour [illegible] la ligne allant entre New-York et Brême, Southampton et Hambourg et à Plymouth.
[illegible] RUPERTI & Co, Agents généraux, 160, rue Cannon, [illegible] en face la Douane.
[illegible] RONAN, agent, 5, Carondelle-Havane.
C. R. RICHARD & ROAS.
Agents généraux de passage, 6 rue Barclay, New-York.
7 août—1an

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de premières classes:

CRESCENT CITY	Capt. Geo. L. Norton,
SEL RMAN	Capt.
CENTENNIAL	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES	Capt. Geo. M. Smith,
MISSISSIPPI	Capt. W. P. Heary,
EASTERN METRO-	
POLIS	Capt. H. S. Quick'
EMILY B. SOUDER,	Capt.

Partant de New-York, tous les samedis, le steamer

UNITED STATES,
A. Blanchard, commandant,
partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 2 avril, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents appartements, chambres ..... $60 00.
Entrepont ..... 25 00.

Pour tous les billets de communications pour Liverpool, s'adresser à
LAW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 19.

Le steamer Mississippi partira le SAMEDI, 9 avril, à 5 heures P. M.

Pour New-York.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CARTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTEZ,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. CROMWELL,
S. L. Clark, commandant,
partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le DIMANCHE, 3 avril, à 5 heures A. M.
Passage, $30.
On prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 61.

Pour New-York, via la Havane.

MALLE DES ETATS UNIS,
Devant le MERCREDI, 20 mars, à 5 heures A.M.
Le magnifique steamer à roues, de première classe,
DE SOTO,
Morton, commandant,
quittera son wharf, pointe de l'District, comme ci-dessus—Pour fret ou passage, ayant d'excellents arrangements, s'adresser à
WM. CREETY, Agent,
S. Carondelet, coin Orléans.
Le steamer Bienville suivra le De Soto et partira le 27 avril.

Villes de Bains.

Service d'Hiver.

LIGNE DE STEAMERS MORGAN DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Pour la baie St. Louis, Pass-Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula—Le steamer LAMÉLIA à hélice, [illegible] commandant, quittera son wharf, [illegible] Décatur, [illegible] DIMANCHE, à 5 heures P. M., touchant aux [illegible] Springs, les SAMEDIS, à l'arrivée du train de midi.
Pour [illegible] la Nouvelle-Orléans—Il partira de Pascagoula le DIMANCHE, 27 mars, et l'Ocean Springs le LUNDI, 28 mars, à 5 heures P. M.
Ce service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de bris de machine.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CHAS A. WHITNEY & CO, agents,
Au coin des rues Decatur et Natchez.
Il ne sera pas fait de connaissements pour fret qui ne sera pas [illegible] avant le départ du steamer.

Compagnie de Paquebots de Mississippi et de la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer
LAURA,
Muller, capitaine,
partira tous les matins, excepté le DIMANCHE, à 10 heures P. M., pour les endroits ci-dessus, et retournera le lendemain matin, aux MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du train de midi, et aux MERCREDIS, à 10 heures du matin.
Le steamer sera régulier, à moins de mauvais temps ou de bris de machine.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LAURA, pour le steamer, ou chez
[illegible] débarcadère sur la rivière Tchefuncta.
JOSEPH M. GORLA,
Nos 21 et 23, rue de l'Union.

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS

DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques de feu et de navigation fluviale et maritime,

AUX TAUX LES PLUS BAS.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
CHS. ENGELHEIN, Secrétaire.

Directeurs—

MM. A. J. Atkins, M. Grandjean, Thos. H. Boudey, J. Hare, Thos. Britton, A. B. Cobb, G. W. Church, A. Zinser Hodge, T. H. Ezzard, Jas Cormack, C. A. Gross, J. Q. Smith, J. H. Jones, A. B. Isaacs, A. B. Jones,

MM. Geo. W. Logan, Jr. J. A. Jane, Thos. H. Moore, Thos. Murray, J. M. Weiss, R. Wiltz, R. C. Gilpin, C. H. Slocomb, C. R. Ridley, Frederick Smith, J. N. Gelpi, C. Wilkins, Thos. Thompson, Jas. Robertson, Wm. Vance.

Compagnie Louisiane d'Assurance

[illegible]

Pour Nouvelle-Orléans.

Départ le 15 Nile-Orléans tous les SAMEDIS à 5 heures du matin, et Arrivée tous les MERCREDIS, à la heure du midi.

Le magnifique steamer à roues
PARK LEE,
W. B. Harrison, capitaine,
partira comme ci-dessus, pour le retour, tous les MARDIS à 10 heures du matin, et Arrivera tous les MERCREDIS, à la heure du midi.

Le magnifique steamer à roues
BELLE LEE,
John Bell, capitaine,
partira comme ci-dessus, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.

Le steamer
BELLE LEE, J. M. White, capitaine, Alex. McVea, commis, partira comme ci-dessus tous les JEUDIS à 5 heures P. M.

Le steamer
PARK LEE, John Bell, capitaine, A. Martin, commis, partira comme ci-dessus tous les MARDIS, à 10 heures du matin.

Le steamer
BELLE LEE, J. M. White, capitaine, Alex. McVea, commis, partira comme ci-dessus tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.

Le steamer
PARK LEE, John Bell, capitaine, A. Martin, commis, partira comme ci-dessus tous les MARDIS, à 10 heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WATNE F. SMITH,
JNO. JANNEY, Gérant Commerce et Delta,
JNO. A. STEVENSON, M. Grater
21 déc—

Vicksburg et Natchez.

Le nouveau et magnifique bateau
NATCHEZ,
T. L. Leathers, capitaine,
sera AYLES, commis,
partira tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Bâton-Rouge, Natchez et Vicksburg.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WAYNE F. SMITH,
JNO. JANNEY, Gérant Commerce et Delta,
JNO. A. STEVENSON, M. Grater
21 déc—

POUR LA RIVIERE ATCHAFALAYA.

Départ, MONDAY, 20 mars, à 5 heures P. M.
Le bateau à vapeur
CARAPAS et PATCHAFALAYA,
Le bateau à vapeur [illegible] Ladry,
T. L. Thompson [illegible] J. Pacot et A. L. Landry,
partira comme ci-dessus, pour Bayou Chêne, Patterson, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Iberie, Pauses Pointe et St-Martinville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. SMITH, No 17 de la rue de Tchoupitoulas,
No 17 de la rue St Louis.

Pour les Attakapas.

Le bateau à vapeur
PRETENDER, R. Muggah, capitaine—A. [illegible] commis,
partira demain, le 21 mars, à 5 heures P. M. Il prendra du fret pour Bayou Chêne, Patterson, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Iberie, Pauses Pointe et St-Martinville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. SMITH, No 17 de la rue de Tchoupitoulas,
No 17 de la rue St Louis.

Pour Bayou Sara.

W. S. FIKE,
J. J. Browne, capitaine,
S. S. Hynes, commis,
Le magnifique bateau fait deux voyages par semaine jusqu'au Bayou Sara, laissant la Nlle-Orléans dans les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir, et les VENDREDIS matin, à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN JANNY.
28 janv—1an Etc. des rues Bella et Commune.

POUR BAYOU SARA!

Deux fois par semaine.
Le beau de la malle
FAIRBAIRN,
V. B. Barnum, capitaine.
Voyageurs, compris,
Partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et les VENDREDIS matin à 10 heures. Il y aura stationné tous les jours au matin à la levée pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. FENIMORE, Agent,
No 5 Commercial Place.
7 nov—1an ou à SINNOT & ADAMS, No 52 Commercial.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine,
A. Constock, commis,
Laissera la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS matin, à 10 heures, en retour à la Nouvelle Orléans. Il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Il continuera cet exact service sur la Levée pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN G. MCLANCON
3 janv—1y Vieille Levée, No 64, coin Conti

La Côte et le Bayou Lafourche.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche,
DEUX FOIS PAR SEMAINE.
ANNIE WAGLEY,
C. L. Blanchard, capitaine,
Frank Baldwin, commis,
Départ tous les MARDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M. ponctuellement, et continuera régulièrement à faire ce service pour recevoir le fret.
3 janv—

Bayou Lafourche et Lockport.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche,
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.
Le petit steamer à roues
HENRY TETE,
Jos Dalferes, capitaine,
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On commute ou vendra des billets pour et de toutes les places. Pour le fret ou passage s'adresser à bord ou à
R. C. MARTIN,
Vieille Levée, No 64,
Nlle-Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle-Orléans, No 8, rue du Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:

Primes d'ouverte dans l'année		$1,291,326 61
Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:		
Sur les risques de mer	$9,293 45	
Sur les risques de rivière	101,766 64	
		$956,414 22
A ajouter — Risques non échus au 31 déc. 1868	80,364 00	$946,078
A déduire — Risques non déterminés pour 1869	$ 51,611 00	
Primes remises	1,662 75	53,143 75
Gains nets sur les primes de 1869		$892,934 47
Pertes payées durant la même période sur les risques d'incendie	$99,921 92	avoir:
Sur les risques de mer	12,428 37	
Sur les risques de rivière	28,053 90	$21,404 19
Taxes	$15,763 86	
Dépenses générales	41,979 10	
Escompte sur primes	22,731 90	
Réassurances	1,221 72	
Intérêts sur scrips 44 100	1,764 00	
Prêts et pertes	20,627 66—101,090 14	
		$232,464 84
Moins le compte d'escompte et d'intérêts		32,560 53—179,916 26
Profit net		$112,919 20

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE AU COMPTANT, SAVOIR:

630 Bonds cités de la ville et bons de ville pour chemins de fer	$664,383 00
19 bons de l'Etat	19,000 00
5 Bons de la Grande Loge de la Louisiane	5,000 00
4 Bons des Odd Fellows' Hall Association	4,000 00
3 Bons du New Orleans Tarpers' Association	3,000 00
250 Actions Union Bank of Louisiana	12,500 00
50 Mechanics' & Traders' Bank	2,450 00
50 Louisiana Bank	3,125 00
125 Canal and Banking Company	9,750 00
500 New Orleans Gas Light Co.	50,000 00
5 Merchants' Bank	375 00
200 Citizens' Bank	27,250 00
60 Crescent City Bank	1,230 00
Prêts sur garantie	113,466 44
Prêts sur hypothèque	73,750 00
Billets à recevoir	7,424 20
Primes sur autres compagnies d'assurance	8,067 25
Valeurs hors de cours	1,425 00
Coupons d'Etat et de ville non collectés	1,140 00
Primes dues et en collection	34,000 00
Argent comptant	94,426 34
	$974,928 30

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.
THOS. JACKSON, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.
A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

La Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les Certificats de Profits dus: savoir, TRENTE-TROIS ET UN POUR CENT pour la balance de scrips de l'année 1868, à partir du deuxième lundi de février 1870. 22 1/2 de plus déclaré en Dividende de Scrip de QUATRE VINGTS POUR CENT sur le gain net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mars prochain.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
THOMAS BLOCH, Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
J. C. Ficklin,	Henry Renshaw,
S. Bloom,	Hugh Wilson,
I. N. Marks,	T. E. Seymour,
Chas. Macready,	Rich. A. Venable,
Richard Flower,	Thos. Slee.

16 jan—2p

VINGTIEME ETAT ANNUEL
DES AFFAIRES DE
la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
NOUVELLE-ORLEANS, 10 MAI 1869.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1869:

Prime d'ouverte dans l'année		$1,291,326 61
Primes de mer	$ 99,287 84	
Primes de rivières "	277,154 51	
		$376,442 35
Total net des primes		$969,518 26
Pertes par l'incendie, payées en 1869	$69,322 61	
Pertes de mer, payées en 1869	10,579 02	
Pertes sur les rivières, payées et évaluées	175,561	
Taxes payées	15,691 71	
Réassurance, escompte au lieu de scrip, intérêt de scrip de 1868, réduction d'actions, primes, remboursements, dépenses générales, escompte en moins, etc.	180,844 51	
Porté au fonds des dépenses annuelles	30,838 51	
		488,838
Résidus net		$480,680 26
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts sur obligations et hypothèques	$95,300 00	
Billets à recevoir	8,145 26—103,445 26	
Primes sur autres compagnies par balance de règlement	121,750 00—224,273 26	
Propriété foncière	76,250 00	
Scrip d'autres compagnies	42,000 00	
Obligations de la ville	52,200 00	
Actions de banques et autres actions, cote, 5000 en	105,427 77—376,877 77	
Dû pour primes et en voie de recouvrement	33,500 00	
		$780,597 03

La Compagnie a également des valeurs, actions et obligations comprenant à présent la [illegible] $224,221 00
Montant de scrips forbats [illegible] 41,221 00
En mains, intérêts sur scrips 42,000 00

Le tableau qui précède est une copie correcte faite sur les livres de la Compagnie.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 10 mai 1869
A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] ont résolu de payer à leur [illegible] compagnie, sur les [illegible] de scrip, [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1868, [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir: [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1868, payable à partir du premier lundi d'août prochain, sans [illegible] de [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mai prochain.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
J. C. Ficklin,	Henry Renshaw,
S. Bloom,	Hugh Wilson,
I. N. Marks,	T. E. Seymour,
Chas. Macready,	Rich. A. Venable,
Richard Flower,	Thos. Slee.

16 jan—2p

Pour Bayou Sara.

Le magnifique bateau fait deux voyages par semaine jusqu'au Bayou Sara, laissant la Nlle-Orléans dans les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir, et les VENDREDIS matin, à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN JANNY.
28 janv—1an Etc. des rues Bella et Commune.

POUR BAYOU SARA!

Deux fois par semaine.
Le beau de la malle
FAIRBAIRN,
V. B. Barnum, capitaine.
Voyageurs, compris,
Partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et les VENDREDIS matin à 10 heures. Il y aura stationné tous les jours au matin à la levée pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. FENIMORE, Agent,
No 5 Commercial Place.
7 nov—1an ou à SINNOT & ADAMS, No 52 Commercial.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine,
A. Constock, commis,
Laissera la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS matin, à 10 heures, en retour à la Nouvelle Orléans. Il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Il continuera cet exact service sur la Levée pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN G. MCLANCON
3 janv—1y Vieille Levée, No 64, coin Conti

La Côte et le Bayou Lafourche.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche,
DEUX FOIS PAR SEMAINE.
ANNIE WAGLEY,
C. L. Blanchard, capitaine,
Frank Baldwin, commis,
Départ tous les MARDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M. ponctuellement, et continuera régulièrement à faire ce service pour recevoir le fret.
3 janv—

Bayou Lafourche et Lockport.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche,
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.
Le petit steamer à roues
HENRY TETE,
Jos Dalferes, capitaine,
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On commute ou vendra des billets pour et de toutes les places. Pour le fret ou passage s'adresser à bord ou à
R. C. MARTIN,
Vieille Levée, No 64,
Nlle-Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle-Orléans, No 8, rue du Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:

Primes d'ouverte dans l'année		$1,291,326 61
Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:		
Sur les risques de mer	$9,293 45	
Sur les risques de rivière	101,766 64	
		$956,414 22
A ajouter — Risques non échus au 31 déc. 1868	80,364 00	$946,078
A déduire — Risques non déterminés pour 1869	$ 51,611 00	
Primes remises	1,662 75	53,143 75
Gains nets sur les primes de 1869		$892,934 47
Pertes payées durant la même période sur les risques d'incendie	$99,921 92	avoir:
Sur les risques de mer	12,428 37	
Sur les risques de rivière	28,053 90	$21,404 19
Taxes	$15,763 86	
Dépenses générales	41,979 10	
Escompte sur primes	22,731 90	
Réassurances	1,221 72	
Intérêts sur scrips 44 100	1,764 00	
Prêts et pertes	20,627 66—101,090 14	
		$232,464 84
Moins le compte d'escompte et d'intérêts		32,560 53—179,916 26
Profit net		$112,919 20

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE AU COMPTANT, SAVOIR:

630 Bonds cités de la ville et bons de ville pour chemins de fer	$664,383 00
19 bons de l'Etat	19,000 00
5 Bons de la Grande Loge de la Louisiane	5,000 00
4 Bons des Odd Fellows' Hall Association	4,000 00
3 Bons du New Orleans Tarpers' Association	3,000 00
250 Actions Union Bank of Louisiana	12,500 00
50 Mechanics' & Traders' Bank	2,450 00
50 Louisiana Bank	3,125 00
125 Canal and Banking Company	9,750 00
500 New Orleans Gas Light Co.	50,000 00
5 Merchants' Bank	375 00
200 Citizens' Bank	27,250 00
60 Crescent City Bank	1,230 00
Prêts sur garantie	113,466 44
Prêts sur hypothèque	73,750 00
Billets à recevoir	7,424 20
Primes sur autres compagnies d'assurance	8,067 25
Valeurs hors de cours	1,425 00
Coupons d'Etat et de ville non collectés	1,140 00
Primes dues et en collection	34,000 00
Argent comptant	94,426 34
	$974,928 30

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.
A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les Certificats de Profits dus: savoir, TRENTE-TROIS ET UN POUR CENT pour la balance de scrips de l'année 1868, à partir du deuxième lundi de février 1870. 22 1/2 de plus déclaré en Dividende de Scrip de QUATRE VINGTS POUR CENT sur le gain net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mai prochain.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
THOMAS BLOCH, Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
J. C. Ficklin,	Henry Renshaw,
S. Bloom,	Hugh Wilson,
I. N. Marks,	T. E. Seymour,
Chas. Macready,	Rich. A. Venable,
Richard Flower,	Thos. Slee.

16 jan—2p

VINGTIEME ETAT ANNUEL
DES AFFAIRES DE
la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
NOUVELLE-ORLEANS, 10 MAI 1869.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1869:

Prime d'ouverte dans l'année		$1,291,326 61
Primes de mer	$ 99,287 84	
Primes de rivières "	277,154 51	
		$376,442 35
Total net des primes		$969,518 26
Pertes par l'incendie, payées en 1869	$69,322 61	
Pertes de mer, payées et évaluées	10,579 02	
Pertes sur les rivières, payées et évaluées	175,561	
Taxes payées	15,691 71	
Réassurance, escompte au lieu de scrip, intérêt de scrip de 1868, réduction d'actions de banques et autres actions, primes, remboursements, dépenses générales, escompte en moins, etc.	180,844 51	
Porté au fonds des dépenses annuelles	30,838 51	
		488,838
Résidus net		$480,680 26
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts sur obligations et hypothèques	$95,300 00	
Billets à recevoir	8,145 26—103,445 26	
Primes sur autres compagnies par balance de règlement	121,750 00—224,273 26	
Propriété foncière	76,250 00	
Scrip d'autres compagnies	42,000 00	
Obligations de la ville	52,200 00	
Actions de banques et autres actions, cote, 5000 en	105,427 77—376,877 77	
Dû pour primes et en voie de recouvrement	33,500 00	
		$780,597 03

La Compagnie a également des valeurs, actions et obligations comprenant à présent la [illegible] $224,221 00
Montant de scrips forbats [illegible] 41,221 00
En mains, intérêts sur scrips 42,000 00

Le tableau qui précède est une copie correcte faite sur les livres de la Compagnie.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 10 mai 1869
A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] ont résolu de payer à leur [illegible] compagnie, sur les [illegible] de scrip, [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1868, [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir: [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1868, payable à partir du premier lundi d'août prochain, sans [illegible] de [illegible] pour cent sur le montant net des primes [illegible] pour l'année expirée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mai prochain.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
J. C. Ficklin,	Henry Renshaw,
S. Bloom,	Hugh Wilson,
I. N. Marks,	T. E. Seymour,
Chas. Macready,	Rich. A. Venable,
Richard Flower,	Thos. Slee.

16 jan—2p

Médicaments.

Female Regulator
DE
BRADFIELD,
Le Meilleur Ami
DES FEMMES

CE PRÉCIEUX REMÈDE EST EXCLUsivement pour les Femmes, dans les cas de maladies de la nature qui exigeront par l'opération et nécessairement. Celle-ci donne tort rares, le "Female Regulator" n'emploie presque tous cours. Lorsque les menstrues ont été interrompues subitement, soit par le froid, les inquiétudes, la "Regulateur" agit aussi efficacement en rétablissant les fonctions et fait disparaître la fièvre, les maux de tête, les douleurs au dos, les rougeurs, les frissons, l'insomnie des passions et l'agitation générale. Quand il aura pris à temps, tous ces symptômes s'évanouissent aussitôt sans que la constitution en souffre; il arrive fréquemment que le remède convenable n'est pas employé à temps; le mal devient alors alarmant et la femme s'affaiblit sans mesure. Au second mois, il n'y a pas d'amélioration, les seins blanchissent en [illegible] grande. On éprouve de légères douleurs autour de la matrice, mais il n'échappe trop peu de fluide naturel. Le teint devient blême, les intestins s'affaissent, une couleur verdâtre s'étend sur le visage, on éprouve constamment des douleurs accordés à la tête, un petit se fait sentir à toute nous, on a des palpitations de cœur, des indigestions, des langueurs, des dérisoire à l'estomac, des douleurs au côté gauche de la poitrine, le tout, des désordonnements, et on peut l'appeler. Si l'on n'y remédie pas, les maux de tête deviennent plus violents, la matrice perd la mémoire, a des nausées, la dispepsie elle maigrit, ses palpitations de cœur augmentent, ses pieds, ses jambes et son corps enflent, et de temps en temps, elle crache le sang. A moindre effort, elle est essoufflée et souffre de prolapsus. Le tableau est complet; mais c'est l'état de millions de femmes de quinze à quarante-deux ans, que l'ignorance ou la négligence mène à la tombe.

A celles chez qui ce déplorable état symptômes qui se rattachent aux "maladies génitales," nous disons: Prenez le "Female Regulateur" du Dr. J. Bradfield, dont quelques cures vous convaincront du mérite qui vous guérira et vous rendra à votre santé.

On vend de ce tonique en très grandes quantités et jamais l'acheteur n'a manqué d'en faire cette fait. On l'emploie avec le plus grand succès pour la dyspepsie, la faiblesse, les fièvres en frisson, les affections nerveuses, le torpeur du foie, la constipation et les maladies chroniques. On le recommande surtout aux personnes qui voyagent, soit sur terre soit sur mer. C'est le tonique le plus pur, le meilleur qu'on ait encore offert au public.

Remarquable avance de l'acheteur.

L'achat se fait gratis. Si le commerçant et le marchand ne sont pas satisfaits, l'argent est remboursé.

Schmidt & Zeigler, John I. Adams & Co., Hartwell, Chambers & Sedberry, I. Bloom & Co., A. D. Gerard & Co., Schmitzer & Zobertzer, De Van, Mason & Co., Stuhlberg & Co., L. Bloom, Shropshire Bros., Isaacson, Seltas & Co., et

A vendre par tous les marchands de comestibles drogueistes et marchands en général.

J. B. W. PRICE & CO.,
Seule propriétaire,
Dépôt, au No 307 de la rue Poydras
11 fév—1an 1 1 3

RED JACKET BITTERS.

RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.
RED JACKET BITTERS.

JOHN W. NORRIS,
Agent général du Sud,
27 CANAL,
Nouvelle-Orléans.

BANDAGE HERNIAIRE.

Sans ressorts, ni coussin ou bandes de jambes.

BANDAGES HERNIAIRES PATENTES, DE H. SPILLMAN, Patentés le 7 septembre 1869.

Ils sont portés autour du corps comme un bandage ordinaire, et ne peuvent pas se déranger dans tous les mouvements du corps, même les plus violents. Ils ne blessent pas, ne font pas mal, ne causent pas de douleurs, et ne font pas de mauvaise chair. Ils sont d'une propreté parfaite, et ne peuvent pas être vus. Ils sont recommandés par les médecins les plus éminents de la Nouvelle-Orléans. Ils sont d'une grande utilité pour les personnes qui ont besoin d'un bandage ouvert, parce qu'ils ne peuvent pas être dérangés.

Un bon bandage ordinaire ne peut pas être vendu à moins de $5 00. Le bandage ouvert, pour les personnes qui ont besoin d'un bandage ouvert, ne peut pas être vendu à moins de $10 00.

Attention particulière pour les enfants.

Les bandages peuvent être envoyés par la malle.

H. SPILLMAN,
Rue Bayonne, 96
A vendre—Le droit de vendre de ces bandages dans [illegible]

NEW-FOUNDLAND

BITTER.

NOUS appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom de domaine. On ne sert, pour le faire, de l'eau de vie la plus pure; rien de ce qui y entre n'est nuisible; il a une grande vertu tonique; il exerce sur le foie une influence salutaire, lorsque cet organe a une tendance à la torpeur: c'est un stimulant doux; comme cordial